Public Disclosure Authorized

Public Disclosure Authorized

E4570

RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI
UNITE – ÉGALITE – PAIX

AGENCE DJIBOUTIENNE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL
(ADDS)

PROJET DE RENFORCEMENT DES FILETS DE PROTECTION SOCIALE

Financement International Développement Association
-Fonds d'urgence-
Don N° P130328
Financement additionnel
Crédit N°P149621

DOCUMENT-CADRE DE TAMISAGE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (ESSAF)

ACTIVITÉS À HAUTE INTENSITÉ DE MAIN D'ŒUVRE EN MILIEUX URBAIN ET RURAL INCLUSES DANS LA COMPOSANTE 1 DU PROJET.

ESSAF mis à jour mai 2014

Table des matières

LEXIQUE……1

INTRODUCTION……5

I. OBJECTIFS……6

II. PRINCIPES GENERAUX……7

III. DESCRIPTION DU PROJET……8

IV. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX POTENTIELS……9

V. POLITIQUES DE PROTECTION DE LA BANQUE MONDIALE APPLICABLES……9

VI. APPROCHE DU TRAITEMENT DES PROBLEMES DE SECURITE ENVIRONNEMENTALE……10

VII. RESPONSABILITES RELATIVES AU TAMISAGE ET A L'ATTENUATION DES PROTECTIONS……13

VIII. RENFORCEMENT DES CAPACITES ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE PROTECTIONS……15

ANNEXE 1 : CHECK-LIST DES IMPACTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX PROBABLES DES SOUS-PROJETS……16

ANNEXE 2 : CHECK-LIST DES INDICATEURS DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL POUR LES SOUS-PROJETS……20

ANNEXE 3 : CHECK-LIST EXEMPLES D'IPMACTS ENVIRONNEMENTAUX NEGATIFS QUI PEUVENT ETRE ASSOCIES AUX SOUS-PROJETS……24

ANNEXE 4 : EXEMPLAIRE D'UN PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTAL DU PROJET FILET SOCIAL..30

Liste des tableaux

TABLEAU 1 : LISTE DES SOUS-PROJETS PROPOSES……...8

LEXIQUE

Pour la suite du document, et à moins que le contexte ne le requière différemment, les termes et expressions ci-dessous auront la signification suivante :

ADDS : Agence Djiboutienne de Développement Social, est l'entité chargée de l'exécution du projet ou son premier responsable, le Directeur Général de l'ADDS, ou l'unité de projet qui sera mise en place en son sein pour le Projet, selon le contexte.

L'Agence : désigne l'ADDS.

DDS : désigne la Direction du Développement Social de l'Agence ou la personne en charge de cette responsabilité, selon le contexte.

Projet (Le) : désigne le projet de renforcement de filets de protection sociale sur financement du International Developpment Association – Fonds d'urgence, Don N° P130328.

Sous-projet : ensemble cohérent de travaux (la réalisation d'un ouvrage par exemple) ou de service (collecte de déchets par exemple) pouvant comprendre des services de consultants (maîtrise d'œuvre) et/ou des fournitures, visant un objectif à un coût défini préalablement (coût d'objectif) ; un sous projet pourra et devra (dans le cas où il donnera lieu à la passation de marchés) être découpé en un certain nombre de marchés, en fonction de leur nature (services ou fournitures) pour faciliter leur gestion par l'ADDS, leur suivi par les communautés et leur remise pour entretien et fonctionnement aux groupements bénéficiaires. Chaque sous-projet donnera lieu à l'établissement d'un plan de passation des marchés et à une fiche de suivi de ces marchés.

Manuel de Procédures de l'Agence : désigne l'ensemble des documents relatifs à la gestion administrative, technique et financière de l'ADDS et peut s'appliquer à la gestion de ses activités pour les comptes des bailleurs de fonds qui s'y réfèrent éventuellement dans le cadre de conventions cadres de financement.

Manuel d'Exécution : le manuel d'exécution de l'ADDS spécifique à ce projet, approuvé notamment par la Banque Mondiale, qui définit les procédures de programmation, de mise en œuvre, de gestion technique et financière et de contrôle des opérations qui doivent être mises en œuvre dans le cadre de ce projet dont elle a la responsabilité.

Convention : désigne tout accord de Partenariat conclu entre l'ADDS et une administration centrale, déconcentrée ou décentralisée, un établissement public ou à caractère public (services publics concédés), une association dotée de statuts, un bailleur de fonds (multilatéral ou bilatéral), ou une agence internationale multilatérale du système des Nations Unies. Cette convention peut avoir un caractère général (convention cadre) ou particulier (convention spécifique), dans ce cas elle vient en complément à une première convention.

Conventions Spécifiques ou Accords particuliers : Outre les Conventions, d'autres accords (Accord de Financement et de Gestion, Accord de maintenance et de Gestion, des Marchés) peuvent être signés entre les différentes parties concernées par l'exécution des activités incluses dans le projet, en particulier des accords de dons subsidiaires effectués au bénéfice des communautés par l'ADDS à partir du don principal assurant le financement du projet.

HIMO (Haute Intensité de Main d'Œuvre) : désigne des méthodes de réalisation d'ouvrages (infrastructures et équipements collectifs) et de gestion de services mobilisant essentiellement de la main d'œuvre (plus de 60% des dépenses). Dans le contexte de ce Projet, ce terme sera réservé aux activités répondant à ce critère et ne donnant pas lieu à des contrats à l'entreprise ; seuls des marchés de bien/fournitures pour l'acquisition des matériaux et des marchés de consultants pour la maitrise d'œuvre seront passés dans le cadre de la réalisation des ces travaux.

TICHMO : Travaux d'intérêt communautaire à haute intensité de main d'œuvre. Ces travaux se situent à l'échelle des communautés de base rurales et urbaines et rurales retenues comme zones cibles dans le cadre du Projet. Ils mobilisent pour leur mise en œuvre les communautés résidant dans les zones cibles qui en sont les bénéficiaires principaux, sous la supervision de l'ADDS**.** Leur montant ne dépasse pas 15,000.00 $ EU par ouvrage/sous projet.

SICHMO : services d'intérêt communautaire à haute intensité de main d'œuvre. Ces services sont d'intérêt public : ils peuvent ne pas simplement bénéficier aux communautés de base des zones cibles du Projet mais ils sont exclusivement exécutés par des individus, des associations ou des groupements d'intérêt communautaires ;

PDQ : Plan de développement de quartier. Document de référence servant de cadre à la programmation de projets d'intérêt local/communautaire en zone urbaine. Dans le cours du texte cette appellation fera référence à la méthodologie utilisée par l'ADETIP à cette fin dans le cadre du PDSTIP.

PCD : Programme Communautaire de Développement. Dans le cours du texte cette appellation fera référence au programme d'activités à HIMO élaboré par zone d'intervention du Projet (Projet de développement du capital humain et de mise en place des filets de protection sociale). Un PCD est constitué de sous projets d'aménagement des infrastructures et équipements éligibles dans le cadre du projet (TICHMO) dans la limite des montants alloués par zone, et des microprojets financés parallèlement, classés par ordre de priorité.

ADETIP : Agence Djiboutienne d'Exécution de Travaux d'Intérêt Public.

PDSTIP : Projet de Développement Social et de Travaux d'Intérêt Public.

Microprojets : dans le contexte du Projet, désigne des activités à caractère public ou privé, à l'échelle des communautés de base (rurales et urbaines) dans le domaine des services et des infrastructures communautaires, projetés, financés et réalisés en complément et/ou en parallèle aux activités HIMO du projet. Contrairement aux activités HIMO financées par le Projet, les microprojets n'ont pas de montant plafond en ce qui concerne leur coût et peuvent donner lieu à des contrats à l'entreprise pour leur réalisation. Ces microprojets peuvent s'avérer indispensables à la pérennisation des activités HIMO financées par le Projet.

Groupe porteur : Groupement volontaires de riverains (en milieu urbain) ou de villageois (en milieu rural) ayant participé à identifier un ouvrage, à le réaliser, à rendre un service en HIMO ou microprojet d'accompagnement. Ce groupe, ou une fraction de ce dernier, pourra par la suite devenir un GIC dès sa constitution formelle pour fonctionnement et entretien des équipements réalisés en HIMO dans le cadre du Projet.

Groupement d'Intérêt Communautaire (GIC) : tout organe constitué qui mettra en place des mécanismes de gestion de l'ouvrage réalisé en HIMO dans le cadre du Projet ou du micro projet d'accompagnement.

Communautés de base : désignent les diverses associations de droit ou de fait existant dans les quartiers urbains et zones rurales sélectionnées dans le cadre de ce projet.

Associations : désignent tout groupement de droit ou de fait de personnes physiques, sans but lucratif et ayant un objet social clairement défini (parents d'élèves, femmes, sports ; etc.).

Comité local de développement (CLD) : organe constitué pour les besoins du Projet, représentatif des populations des zones cibles. Le CLD est interlocuteur principal pour

l'élaboration concertée de plans de développement communautaires, la sélection des activités à haute intensité de main d'œuvre éligibles à un financement dans le cadre du Projet et toute autre activité de sensibilisation des résidents des zones considérées dans le Projet.

ONG (Organismes Non Gouvernementaux) : désigne dans le contexte de ce Projet des organes constitués, dotés de statuts et de personnel permanent, qui jouent un rôle de relais entre les communautés de base et leurs représentants (comités locaux de développement) et l'Agence d'exécution du Projet (ADDS). Les ONG dans ce projet peuvent être chargées de l'ingénierie sociale relative aux composantes 1 et/ou 2 du Projet dans les cas ou l'ADDS le juge nécessaire. Leur procédure de recrutement doit se conformer aux directives de la Banque Mondiale relative à la sélection des services de consultants.

SIG : Système d'Information à base Géographique.

EMP : Environnemental Management Plans

INTRODUCTION

La République de Djibouti a obtenu un Don d'un montant de 5 millions $USD de l'Association Internationale de Développement (IDA), en vertu d'un Accord de Don en date du 21 Août 2012. Le projet proposé sera traité comme une opération d'urgence dans le cadre de la Politique Opérationnelle/Politique de la Banque (OP/BP 8.00) – relative à la Réponse Rapide aux Crises et aux situations d'Urgence. Il vient en complément du Projet en cours (Programme pilote d'assistance sociale axé sur l'emploi et les fondations du capital humain (HCSN P120588, TF097217)- Réponse à la Crise à Djibouti) financé sous un Don du Fonds japonais pour le Développement social (FJDS) pour un montant de 3.64 millions $ EU. Un financement additionnel pour un crédit d'un montant de 5 millions $USD de l'Association Internationale de Développement (IDA) a été ajouté.

Le présent Don soutiendra un filet de sécurité intégré pour les ménages pauvres et vulnérables qui se compose d'un programme d'emploi temporaire pour les personnes pauvres et vulnérables qui fournit également une assistance sociale pour la nutrition, en utilisant des approches axées sur la participation communautaire, et des interventions ciblées de renforcement institutionnel. Il appuiera également l'élaboration d'un registre national des ménages pauvres et vulnérables en renforçant les capacités de réponse aux crises à long terme.

La composante d'aide à l'emploi, objet d'étude de ce document, s'appuie sur des approches, des méthodologies et des outils conçus et mis en œuvre par l'Agence Djiboutienne de Développement Social (ADDS) dans le cadre du Projet de Développement Social et des Travaux Publics (PDSTP), financé par la Banque Mondiale, et le projet Human Capital Safety Net (HCSN) actuellement financé en vertu d'une subvention du Fonds Japonais de Développement Social (JSDF). Elle regroupe des services et de petits travaux de génie civil, du point de vue de l'ampleur et de la taille, et vise la valorisation des services communautaires et l'entretien de petits actifs communautaires, grâce à l'utilisation des techniques à haute intensité de main-d'œuvre.

Le présent document porte exclusivement sur la mise en œuvre du Document-Cadre de Tamisage Environnemental et Social (*Environmental and Social Assessment Framework* - ESSAF) du présent projet élaboré dans le cadre des politiques de sauvegardes de la Banque Mondiale (OP/BP 4.01).

I. OBJECTIFS.

1. Le principal objectif du Document-Cadre de Tamisage Environnemental et Social (*Environmental and Social Assessment Framework* - ESSAF) est de fournir des politiques générales, des directives et des procédures qui seront intégrées dans la mise en œuvre du projet d'urgence à forte intensité de main d'œuvre accompagné par la Banque Mondiale à Djibouti qui sera mis en œuvre par l'Agence Djiboutienne du Développement Social (ADDS). Ce cadre a été élaboré pour identifier les impératifs environnementaux nécessaires pour assurer que tous les sous-projets sont conformes aux lois nationales, règlements et directives de protection de l'environnement à Djibouti, ainsi qu'aux politiques spécifiques de protection de la Banque Mondiale. L'ESSAF apportera, d'autre part, une orientation claire qui permettra de faire en sorte que tous les impacts environnementaux et sociaux sont traités d'une manière efficace pour permettre une évaluation, une conception et une mise en œuvre réussies des sous-projets. L'ESSAF assurera plus particulièrement :

a. La mise à disposition de processus de tamisage et d'évaluation des protections standardisés qui permettront à l'ADDS d'évaluer rapidement et efficacement les impacts environnementaux susceptibles d'être générés par les sous-projets.

b. La mise à disposition d'exemples des mesures d'atténuation nécessaires (conformément aux bonnes pratiques) pour contre balancer ces impacts.

c. L'inclusion des indicateurs de suivi et d'évaluation qui sont nécessaires à la mise en œuvre de l'ESSAF.

d. La mise à disposition d'une orientation relative à l'approche à suivre pour les impératifs de consultation et de divulgation.

La sécheresse actuelle dans la corne de l'Afrique a causé une grave crise alimentaire menaçant l'existence de millions de personnes notamment parmi les populations pauvres et vulnérables. L'essence même du problème est l'extrême vulnérabilité des populations qui subissent les défis de grave malnutrition infantile, pauvreté et chômage ainsi que le manque d'un système d'assistance sociale à grande échelle qui réponde directement aux besoins d'urgence des pauvres et des populations vulnérables. L'incidence de la pauvreté est élevée à Djibouti (42%[1]) et susceptible de continuer à augmenter compte tenu du fait que Djibouti a été confronté à des sécheresses récurrentes qui ont eu un impact négatif sur les ménages pauvres et vulnérables et ont créé des besoins urgents. D'après l'Evaluation des Besoins Post Catastrophe (*Post-Disaster Needs Assessment* - PDNA), les personnes affectées par la sécheresse vivent à la fois dans les régions rurales et urbaines.

Compte tenu de la nécessité de répondre de manière urgente aux besoins des ménages pauvres et vulnérables affectés par la sécheresse, les activités de renforcement dans le cadre du projet de Renforcement des Filets Sociaux sont considérées comme bien adaptées à cet objectif car les activités peuvent être mises en œuvre rapidement et efficacement dans les délais nécessaires.

L'objectif du financement supplémentaire est de renforcer les interventions et les activités du projet de Renforcement des Filets Sociaux dans les zones géographiques Balbala, Dikhil, Ali Sabieh, Adailou , Atar/Damerjog et

[1] EDAM 2006

Obock et d'améliorer, grâce à la formation et au renforcement de capacités institutionnelles, la durabilité des impacts du projet ainsi que la capacité du pays à répondre directement aux besoins urgents des populations pauvres et vulnérables.

II. PRINCIPES GENERAUX.

Tout en assurant une diligence raisonnable dans la gestion des risques environnementaux et sociaux potentiels, il est important de reconnaître le caractère d'urgence du projet proposé qui vise à fournir une assistance pour aider à la création ou à l'entretien des infrastructures en utilisant des techniques demandant une main d'œuvre importante. Compte tenu de cette situation, L'ESSAF est basé sur les principes suivants:

- Les opérations proposées accompagneront de nombreux sous-projets dont les conceptions détaillées ne seront peut-être pas connues au moment de l'évaluation. Pour assurer l'application efficace des politiques de protection de la Banque Mondiale, l'ESSAF apporte une orientation relative à l'approche à suivre pendant la mise en œuvre pour la sélection et la conception de sous-projets ainsi que la planification des mesures d'atténuation ;
- Le projet proposé n'accompagne que les sous-projets de catégorie environnementale "B" ou "C" conformément à la classification de la Banque Mondiale en matière de protections;
- Aucun sous-projet ne sera éligible au financement qui déclenche OP 4.12[2]. En l'occurrence, tous les travaux, même lorsqu'il s'agit de modifications de conception, seront réalisés sur des terrains publics et n'occasionneront pas de déplacement ou de perte d'abri, perte de biens ou d'accès à des biens ou perte de source de revenus ou de moyens d'existence ;
- Aucun sous-projet impliquant l'utilisation de voies de navigation Internationales ne sera financé dans le cadre de ce projet ;
- Les sous-projets comprenant des activités de recyclage des plastiques ne doivent pas utiliser de traitement thermique (par exemple incinération) et impliquent des entreprises et/ou des installations accréditées.
- Pour les sous-projets comprenant des activités de désherbage doivent être réalisées manuellement (par exemple à la main) et n'impliquent pas l'utilisation de pesticides. Il en résulte que l'OP 4.09 [3]de la Banque Mondiale n'est pas déclenché ; et
- Les impératifs de consultation et de divulgation doivent être simplifiés pour correspondre aux besoins spécifiques de ces opérations. Cet ESSAF sera partagé et divulgué par L'ADDS et les autorités gouvernementales compétentes à Djibouti ainsi que par l'Info Shop de la Banque Mondiale en anglais, français et dans les langues locales appropriées.

[2] Politique relative aux réinstallations involontaires des populations

[3] Politique de lutte antiparasitaire

III. DESCRIPTION DU PROJET.

Le projet proposé s'applique à créer des opportunités d'emploi à court terme destinées aux travailleurs non qualifiés ou partiellement qualifiés et au chômage dans des zones sélectionnées de Djibouti en créant ou entretenant des infrastructures avec des techniques utilisant une main d'œuvre importante dans le cadre de la composante suivante du projet :

Composante 1[4] : Travaux Publics Basés sur la Communauté et Employant une Main d'œuvre Importante. Cette composante finance un programme d'emplois qui fournit du travail à court terme à des membres de ménages pauvres ou vulnérables aptes physiquement à travailler. Les travaux d'intérêt général réalisés dans le cadre de la Composante 1 du projet sont limités en périmètre et en taille à la construction et à l'entretien de petits actifs appartenant à la communauté en utilisant des techniques de construction qui ne nécessitent pas de qualifications particulières et emploient une main d'œuvre importante. Il s'agit de petits travaux comme la construction ou l'amélioration de sentiers, de petits murs de protection contre les inondations et/ou pour l'irrigation, de petits ponts et de marches ainsi que des travaux de routine d'entretien des routes. Les travaux d'intérêt général comportent également des services comme la garde d'enfants, le nettoyage des rues, le ramassage des ordures (notamment des plastiques) et leur recyclage au niveau de la communauté. La participation aux services est réservée aux femmes.

Tableau 1 : Liste des Sous-Projets Proposés.

Connexions Urbaines	
1.	Construction, entretien et/ou pavage de points d'accès pour les piétons (par ex. sentiers, voies piétonnes, marches, petits ponts, aplanissement, ponceaux, passerelles, canaux, etc.).
2.	Installation de pavage autobloquant pour les trottoirs.
3.	Construction, entretien et/ou réparations critiques des sentiers piétons ou des pistes cyclables (sauf pavage).
4.	Entretien de routine ou périodique de sentiers existants ou de sentiers d'accès.
5.	Entretien de routine ou périodique des bretelles et des routes d'accès pour éviter l'orniérage.
Infrastructures Communautaires	
6.	Construction, entretien et/ou réparation de petits équipements et d'infrastructures communautaires ou publiques (ex : plateformes et abris pour les marchés, abris pour les équipements communautaires, petits parcs et jardins publics, aires de jeux, mise en place de mobilier urbain).
7	Reboisement de la ville
8	Construction et/ou entretien de bâtiments communautaires à usages multiples.
9	Construction et/ou entretien d'infrastructures de gestion des trottoirs (ex : écoulement des eaux de Pluie, peinture des trottoirs).
10	Construction et/ou entretien des fontaines et des puits.
11.	Construction et/ou entretien des façades de bâtiments.
12.	Dalle en béton dans les marchés.

[4] Le projet comporte 2 autres composantes dont une composante « aide sociale axée sur la nutrition » et une composante « suivi évaluation ». Seule la composante 1 est concernée par le document cadre.

13.	Rénovation des infrastructures communautaires.
14	Réhabilitation de grand reservoir (Fantahelo)
15	Réhabilitation et aménagement d'espace public
16	Jardin urbain
Stabilisation des Oueds et des berges	
17	Construction ou rénovation des murs de soutien dans les petits oueds ou voies de navigation, des digues anti-inondation, anti-érosion et/ou pour l'irrigation.
18	Réhabilitation du muret qui sépare la mer à la ville
Production de Blocs	
19.	Production de blocs en pierre ou en plastique (utilisés pour la construction employant une main d'œuvre importante).
Collecte des Déchets Solides	
20.	Collecte et recyclage des déchets plastiques.
21.	Collecte et traitement des déchets solides.
Services	
22.	Plan d'action recyclage.
23.	Garde d'enfants communautaire pour les ménages dont les membres participent aux travaux ou aux services financés par le projet.
24.	Nettoyage des rues.
Artisanat	

IV. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENTIELS.

Il est probable que les sous-projets du projet proposé génèrent de nombreux impacts environnementaux et socio économiques positifs. Ce qui veut dire que tous les sous-projets vont générer des opportunités d'emploi et améliorer la génération de revenus pour de nombreuses personnes tout en améliorant les conditions de vie et d'existence, notamment de ceux qui représentent les segments les plus pauvres de la société dans les zones et les communautés ciblées.
Toutefois, malgré les impacts positifs substantiels qui résulteront de la mise en œuvre des sous-projets, il pourrait tout de même y avoir quelques impacts environnementaux négatifs même s'ils sont potentiellement mineurs et pas particulièrement significatifs. Ils pourraient couvrir une augmentation des émissions dans l'air, des changements dans le drainage et une baisse de la qualité de l'eau.

Le projet ne financera aucune activité/ sous projet requérant l'acquisition involontaire de terrains résultant par un déplacement involontaire/recasement de personnes et de ce fait causant une perte de biens, d'habitat ou de sources de revenus ou la perte d'accès à ceux-ci. De même le projet ne financera aucune activité/sous projet qui restreint involontairement l'accès à des parcs désignés légalement comme tels et à des zones protégées résultants en des impacts négatifs sur les modes de vies des personnes déplacées.

V. POLITIQUES DE PROTECTION DE LA BANQUE MONDIALE APPLICABLES.

Cet ESSAF a été élaboré spécifiquement pour assurer une diligence sociale et environnementale raisonnable pour tous les sous-projets financés dans le cadre de ce projet. Il a pour objectif d'assurer que, pour toutes les activités financées par le projet, tous les efforts sont déployés pour éviter et minimiser les impacts sociaux et environnementaux ; et là où ils ne peuvent être évités, ces impacts sont identifiés et les mesures d'atténuation nécessaires sont élaborées et mises en œuvre conformément à la législation Djiboutienne pertinente ainsi qu'aux politiques de la Banque Mondiale. D'autre part, ce cadre aidera l'ADDS dans le tamisage des impacts environnementaux et sociaux probables de tous les sous-projets en identifiant les impératifs en matière de documentation et de préparation.

Evaluation Environnementale Banque Mondiale BP/OP 4.01. La plupart des sous-projets proposés dans le cadre de la Composante 1 se concentreront probablement sur la collecte de déchets solides ou de matières recyclables, la protection des oueds ou des berges des voies navigables et les services relatifs à l'amélioration des petites infrastructures urbaines et autres (voir tableau 1 ci-dessus). Compte tenu de la nature des sous-projets proposés, cette politique va être activée. Les sous-projets individuels seront étudiés et affectés à la catégorie environnementale appropriée puis la diligence environnementale raisonnable sera réalisée conformément à OP 4.01.[5]

Compte tenu de la nature et du niveau de gravité des impacts environnementaux potentiels

[5] Politique sur l'évaluation environnementale

générés par des travaux de reconstruction à une échelle et sur un périmètre relativement limités, les sous-projets classifiés “B” ou “C” seront financés par le projet. Les sous-projets de la catégorie “A” ne seront pas éligibles au financement dans le cadre de cette opération.

VI. APPROCHE DU TRAITEMENT DES PROBLEMES DE SECURITE ENVIRONNEMENTALE.

Conformément à la politique OP/BP 8.00[6]de la Banque Mondiale, l'ESSAF guidera la planification et la conformité environnementales et sociales pendant la mise en œuvre des sous-projets. Etant donné que des sous-projets seront identifiés et proposés au financement en continu pendant la période de mise en œuvre du projet, le tamisage des impacts sociaux et environnementaux potentiels sera réalisé et des mesures d'atténuation et de gestion seront élaborées dans le cadre de l'ESSAF ayant fait l'objet d'un accord.

Le tamisage de l'impact social et environnemental, l'élaboration et la mise en œuvre des mesures de gestion et d'atténuation seront réalisés de la manière suivante :

Premièrement : Tamisage par le spécialiste en protection de l'ADDS des impacts potentiels sur les protections environnementales et sociales et détermination de la catégorie des protections conformément aux lois et règlements Djiboutiens, manuel opérationnel de l'ADDS (le cas échéant) et politiques de la Banque Mondiale (documents de protections – EMP simplifié) ;

Deuxièmement : Préparation des documents de protections ;

Troisièmement : Examen et approbation des documents de protection au sein du gouvernement et/ou par la Banque ; et,

Quatrièmement : Mise en œuvre des actions approuvées ; et supervision, suivi et évaluation.

A. Tamisage des Impacts Potentiels sur les Protections Environnementales et Sociales et Détermination de la Catégorie de Protections pour chaque Sous-Projet.

Une fois que les sous-projets sont identifiés, l'ADDS examinera chaque sous-projet pour déterminer les lois et les règlements Djiboutiens applicables, les politiques et directives de protections de la Banque Mondiale ainsi que les instruments de protection correspondants (ex : EMP simplifié ou rien) qui doivent être préparés et mis en œuvre. L'Annexe 1 fournit une proposition de check-list des impacts sociaux et environnementaux probables à remplir pour chaque sous-projet ou groupe de sous-projets.

Les résultats de l'exercice du tamisage détermineront la catégorie à laquelle appartient chaque sous-projet.

A.1 Tamisage des Protections Environnementales.

En ce qui concerne le tamisage environnemental des sous-projets, l'ADDS devra identifier et évaluer les impacts potentiels sur les composantes environnementales comme l'eau, l'air, les sols et les habitats naturels ainsi que la biodiversité.

Pour le tamisage spécifique, conformément aux politiques de la Banque Mondiale, l'ADDS utilisera l'outil de tamisage de l'Annexe 1 pour proposer une classification environnementale pour chaque sous-projet de la manière suivante :

[6] Exige des dispositions de surveillance appropriées pour des opérations de réponse rapides

- ***Catégorie "B" :*** Un sous-projet proposé peut avoir des impacts environnementaux néfastes mais moins néfastes que ceux des projets de Catégorie "A". Ces impacts sont en général limités aux sites et très peu d'entre eux, voire aucun, ne sont irréversibles ; et dans la plupart des cas, des mesures d'atténuation peuvent être facilement conçues. La grande majorité des sous-projets relatifs à des travaux de rénovation et de reconstruction entrera probablement dans cette catégorie.

- ***Catégorie "C":*** Un sous-projet proposé est susceptible de n'avoir que des impacts Environnementaux néfastes limités voire inexistants.

A.3 Détermination des Documents de Protections Environnementales relatifs aux Sous-projets.

Les impératifs de la documentation en matière de protections environnementales seront déterminés pour chaque sous-projet sur la base des procédures de tamisage de la manière suivante :

- ***Catégorie "B"*** : les Sous-projets utiliseront un EMP simplifié comprenant au minimum une check-list des impacts environnementaux potentiels, des indicateurs et de la fréquence du suivi ainsi que des mesures d'atténuation proposées. Il devra également couvrir la budgétisation et la planification des mesures proposées pour le suivi et l'atténuation.

- ***Catégorie "C"*** : les Sous-projets de la Catégorie "C" ne requièrent pas de documents de protections environnementales, mais seront conformes aux réglementations pertinentes en vigueur à Djibouti.

B. Examen du Tamisage des Protections par la Banque Mondiale.

L'ADDS préparera un résumé du tamisage des protections pour chaque sous-projet dans un format qui comprend une check-list de tamisage, des indicateurs de suivi et les mesures d'atténuation y afférents. Ce résumé comprendra également l'affectation à la catégorie recommandée conformément aux politiques de la Banque Mondiale.
La Banque Mondiale examinera le tamisage des 10 premiers sous-projets, puis procédera à un examen sélectif du tamisage des sous-projets pour vérifier que les outils de tamisage et le choix des documents sont bien appliqués d'une manière correcte et constante.

C. Préparation des Documents de Protections, Consultation et Divulgation.

Cet ESSAF sera partagé par l'ADDS et sera divulgué dans le pays et à Djibouti en arabe et en français. L'ESSAF sera également partagé avec les autorités locales compétentes qui mettent en œuvre les sous-projets. La divulgation sera également assurée par l'Info Shop de la Banque Mondiale et les sites web de la DATE et de l'ADDS.

Pour les sous-projets de la Catégorie B[1], en dehors du tamisage réalisé en utilisant l'outil de L'Annexe 1, l'ADDS consultera les parties prenantes et/ou les groupes affectés par le projet ainsi que les organisations non gouvernementales locales sur les aspects sociaux et environnementaux du projet et tiendra compte de leurs opinions. Ces consultations détermineront notamment si des circonstances locales spécifiques nécessitent des mesures d'atténuation supplémentaires par rapport à celles proposées dans l'EMP simplifié. L'ADDS ouvrira ces consultations le plus tôt possible et fournira, lorsque la documentation est requise, les éléments pertinents dans un délai raisonnable avant la consultation, dans une langue locale adaptée et sous une forme qui soit compréhensible et accessible aux groupes consultés.

Une fois le tamisage d'un sous-projet terminé, les initiateurs du projet élaboreront, avec l'assistance de l'ADDS, un EMP simplifié relatif au sous-projet en utilisant les sections pertinentes de l'Annexe 3 comme base, auxquelles ils ajouteront toutes les mesures spéciales requises par les circonstances locales. L'ADDS appliquera ensuite les mesures d'atténuation des impacts pertinentes telles qu'elles sont spécifiées dans l'EMP simplifié. Une copie de l'EMP simplifié et de toutes les mesures spéciales requises, sous une forme et dans une langue compréhensible par les parties prenantes, sera diffusée au sein de la communauté concernée.

Les initiateurs du Projet et l'ADDS sont encouragés à rester en contact étroit avec la Banque pour tout problème nécessitant une clarification de la part de la Banque relativement à l'application des politiques de la Banque Mondiale.

Les documents de protection, notamment l'EMP simplifié, seront disponibles dans un endroit accessible et dans un délai raisonnable ainsi que sous une forme et dans une langue compréhensibles par les parties prenantes clés avant leur finalisation. La divulgation doit être exécutée de manière à ce que les documents de protections soient accessibles aux membres de la communauté locale pendant la mise en œuvre du sous-projet. Ceci veut dire que les documents doivent être divulgués suffisamment tôt avant le début du travail sur le sous-projet de manière à ce que le public ait le temps de lire et de digérer complètement les contenus, tout comme ils doivent être mis à disposition dans des lieux publics appropriés (ex : bibliothèque/centre municipal).

D. Examen et Acceptation des Documents de Protections.

L'examen et la validation des documents de protections environnementales et sociales conformément aux réglementations nationales incombent à la DATE. Avant l'approbation des sous-projets par l'ADDS, les EMP doivent être acceptés par le spécialiste en protections.

Les impératifs d'examen et d'acceptation des documents environnementaux par la Banque Mondiale sont les suivants :

1 Tels que définis dans la Politique Opérationnelle de la Banque Mondiale 4.01, Evaluation Environnementale.

- ***Catégorie "B":*** L'EMP simplifié pour les sous-projets de catégorie "B" ne sera pas assujetti à l'examen et l'acceptation par la Banque Mondiale avant approbation du sous projet. Toutefois, les 3 premiers EMP préparés seront pré-examinés avant la mise en œuvre alors que les documents suivants seront post-examinés sur une base sélective pendant des missions de supervision.
- ***Catégorie C:*** Pas d'examen nécessaire de la part de la Banque Mondiale.

E. Mise en Œuvre des Actions Convenues et Supervision, Suivi et Evaluation.

E.1 Mise en Œuvre.

La mise en œuvre des mesures de protections pendant la mise en œuvre du sous-projet incombe à l'ADDS.

E.2 Supervision.

L'ADDS supervisera la mise en œuvre de l'EMP. L'équipe de mission de la Banque Mondiale se rendra régulièrement sur le terrain pour inspecter les sous-projets pendant la mise en œuvre afin de :

- Fournir une orientation et une assistance dans la préparation des instruments de protections ;
- Examiner les résultats du tamisage, le rapport de diligence raisonnable ainsi que les documents de protections relatifs aux sous-projets proposés ;
- Superviser la mise en œuvre des instruments de protections pour s'assurer qu'ils sont bien mis en œuvre conformément aux dispositions de la politique de la Banque.

E.3 Suivi et Evaluation.

L'ADDS engagera des consultants qualifiés et expérimentés pour assurer le programme de suivi et fournir des informations sur les aspects sociaux et environnementaux clés des sous-projets et l'efficacité des mesures d'atténuation planifiées. Ceci permettra au gouvernement et à la Banque d'évaluer les performances du programme environnemental et de prendre des mesures correctives si nécessaires. L'Annexe 2 fournit une check-list des indicateurs de suivi environnementaux pour des sous-projets typiques qui sera remplie régulièrement par les consultants chargés de la supervision.

VII. RESPONSABILITES RELATIVES AU TAMISAGE ET A L'ATTENUATION DES PROTECTIONS.

Dans le processus de planification de l'atténuation sociale et environnementale décrit ci-dessus, les différents rôles et responsabilités institutionnels sont définis de la manière suivante :

Tamisage des impacts sociaux et environnementaux : l'ADDS, par le biais de son spécialiste en protections (personnel spécialisé et/ou consultants qualifiés retenus pour ce projet) réalisera le tamisage environnemental de chaque sous-projet proposé en utilisant l'outil de tamisage de l'Annexe 1, et des échantillons des résultats seront post-examinés par la Banque Mondiale. Le personnel pertinent assurera également la formation relative aux protections sociales en fonction des besoins.

Préparation des documents de protections : l'ADDS, par le biais de son spécialiste en protections (personnel spécialisé et/ou consultants qualifiés retenus pour ce projet), est responsable de la planification, conception et mise en œuvre des sous-projets individuels, y compris les documents de protection sociale et environnementale et les mesures d'atténuation.

Supervision : l'ADDS, par le biais de son spécialiste en protections (personnel spécialisé et/ou consultants qualifiés retenus pour ce projet) guidera, supervisera et gèrera le processus de planification des protections ainsi que le travail de mise en œuvre.

Responsabilité générale : l'ADDS assume la responsabilité générale pour la planification et la mise en œuvre des documents de protections relatifs au projet. La Banque Mondiale accompagnera le processus grâce à des missions de supervision et de formation régulières.

Examen et acceptation des documents de protection : les documents de protections seront examinés et acceptés conformément aux dispositions prévues par les lois et les règlements Djiboutiens (par ex : Loi Djiboutienne no 51/AN/09/6ème L du 1er juillet 2009 portant code de l'Environnement ; Décret no 2011-0029/PR/MHUEAT du 24 février 2011 portant révision de la procédure d'étude d'impact environnemental.

Examen et acceptation des documents de protections par la Banque Mondiale : la Banque Mondiale exécutera des échantillons de post examens au cours de missions de supervision.

Mise en œuvre des documents de protections : l'ADDS sera responsable de la mise en œuvre des documents de protections.

Supervision, suivi et évaluation : l'ADDS, par le biais de son personnel spécialisé et/ou de consultants qualifiés retenus pour ce projet assumera la responsabilité générale en matière de supervision, suivi et évaluation de la mise en œuvre des documents de protection. L'Annexe 2 contient des check-lists qui seront utilisées par le personnel de l'ADDS ou par les consultants pour le suivi des sous-projets individuels.

EMP simplifié : Pour tous les sous-projets qui ont été classés dans la Catégorie "B" conformément aux dispositions de l'ESSAF, l'ADDS élaborera un EMP simplifié qui guidera la mise en œuvre du sous-projet (voir Partie VI. C, ci-dessus). Aucun sous-projet de la Catégorie "B" ne doit être exécuté avant qu'un EMP simplifié ne soit préparé. Les sous-projets de la Catégorie "B" feront l'objet d'un post examen sélectif. La Banque procédera d'autre part à un examen sélectif des EMP simplifiés pour s'assurer qu'ils correspondent bien à l'ESSAF.

VIII. RENFORCEMENT DES CAPACITES ET SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE DE PROTECTIONS.

L'équipe de la Banque Mondiale réalisera une évaluation des capacités du personnel de l'ADDS affecté au projet avant d'évaluer l'efficacité du projet. En fonction des résultats de cette évaluation, des mesures spécifiques de renforcement de capacités peuvent être considérées comme nécessaires. Font partie des mesures, les formations éventuelles à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de l'EMP simplifié dispensées au personnel spécialisé de l'ADDS ainsi qu'au personnel concerné des autorités locales, des ONG et d'autres parties prenantes du projet.

ANNEXE 1

CHECK-LIST DES IMPACTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX PROBABLES DES SOUS-PROJETS.

Ce formulaire doit être utilisé par l'ADDS pour le Tamisage des demandes de sous-projets.

Note : Une copie de ce formulaire ainsi que les documents d'accompagnement doivent être gardés par l'ADDS et une copie doit être envoyée au responsable de l'équipe de travail de la Banque Mondiale. Cette check-list doit être utilisée pour faciliter la catégorisation du projet. Elle **NE REMPLACE PAS** l'expertise technique et doit être réalisée par un personnel adapté le cas échéant.

Nom du sous-projet :

Numéro du sous-projet :

Agence soumettant la proposition :

Emplacement du sous-projet :

Type de sous projet:

___Connexions Urbaines ___Infrastructures Communautaires

___ Stabilisation des Oueds/Berges ___ Sous-Projet de Production de Blocs

___ Collecte de Déchets Solides ___ Autre (specifiez) _____

Objectif du sous-projet :

Description des activités de sous-projet :

Infrastructures à rénover :

Coût estimé :

Date proposée pour commencer les travaux :

Plans/Cahier de charges techniques examinés (entourer la bonne réponse) : Oui __ Non __

No	PROBLEMES	Oui	Non	Commentaires
A.	**Général.**			
1	Est-ce qu'un ingénieur qualifié en génie civil a réalisé la conception détaillée du sous projet ?			
2	Est-ce qu'un ingénieur qualifié en génie civil va superviser le travail relatif au sous projet ?			
3	Le sous-projet va-t-il avoir un minimum de 60% des coûts totaux affectés à la main d'œuvre ?			
4	Le sous-projet a-t-il été planifié, assujetti aux priorités et sélectionné grâce à un processus			
5	Y a-t-il une documentation démontrant la participation de la communauté dans le processus de prise de décision et de sélection relatif au sous-projet ? (ex : procès-			

6	Le sous-projet sera-t-il conforme aux Directives du Groupe de la Banque Mondiale relatives à			

7	Le sous-projet sera-t-il conforme aux lois et réglementations Djiboutiennes applicables ?			Commentaire
B.	**Urbanisation et Plan d'Occupation des Sols.**			
1	Est-ce que il y aura des effets sur les plans d'occupation des sols ou d'urbanisation ou de conflit avec des modes d'utilisation des terrains prévalent ?			
2	Le sous-projet comprendra t il des changements significatifs aux modes d'utilisation actuels des terrains?			
3	Est-ce qu'il y aura des empiètements potentiels sur une utilisation urbaine ou industrielle ?			
4	Le sous-projet sera-t-il situé dans une zone prévue pour un développement urbain ou Industriel ?			
5	Le projet sera-t-il situé sur un terrain public ?			
C.	**Acquisition de Terrains et Réinstallation.**			
1	La mise en œuvre du sous projet cause-t-elle des restrictions involontaires d'accès aux parcs et zones protégées désignés par la loi résultant en des impacts négatifs sur les modes de vie des personnes déplacées?			
2	La mise en œuvre du sous projet cause-t-elle une acquisition involontaire de terrains (temporaire ou définitive) qui pourrait conduire à un déplacement/une réinstallation forcée de personnes ET/OU à la perte d'habitat, d'abri, de ressources, d'actifs ou de sources de revenus et leur accès ? Si la réponse est oui, ce sous projet ne peut être financé..			
3	La mise en œuvre du sous projet requiert elle la mobilisation du foncier (temporaire ou définitive?			
4	Si oui, l'ADDS a-t-elle obtenu des documents officiels (ex : un titre de propriété ou une attestation de don (si domaine foncier privé) ou une attestation officielle des autorités locales compétentes ou un titre foncier (si domaine public étatique) confirmant la nature du foncier et l'autorisation de son utilisation ? Copie de ces documents sera conservée au niveau de l'ADDS			
D.	**Contamination de l'Eau**			
1	Le sous-projet impliquera t'il la perturbation ou la modification de canaux de drainage (rivières, oueds) existant?			
2	Est-ce qu'il y aura des contaminations potentielles de l'eau ?			
3	Est-ce qu'il y aura d'augmentation des sédiments en suspension dans les ruisseaux affectés par l'érosion, de baisse de la qualité de l'eau et d'augmentation de la sédimentation en aval ?			
4	Il y aura-t-il utilisation de produits chimiques ou de solvants ?			
5	Il y aura-t-il de création d'eaux stagnantes encourageant la prolifération des moustiques ou D'autres vecteurs de maladies?			
6	Il y aura-t-il des changements dans les flux d'eaux de surfaces ?			
7	Il y aura-t-il des changements dans les flux d'eaux souterraines ?			
E.	**Contamination des Sols.**			
1	Il y aura-t-il de gros volumes de déchets résiduels ou de déchets de matériaux de construction Générés?			
2	Le sous-projet provoquera t'il de contamination potentielle du sol ?			
3	Le sous-projet comportera t'il l'achat, l'utilisation, etc de pesticides ? Si la réponse est oui, ce sous projet ne peut être financé			
4	Le sous-projet comportera t'il des utilisations de produits chimiques et de solvants ?			
5	Le sous-projet provoquera t'il des érosions du sol ?			

6	Le sous-projet provoquera t'il des tassements des sols ?			

7	Le sous-projet provoquera t'il des pertes de terre arable ?			Commentaires
8	Le sous-projet provoquera t'il des destructions de la végétation et des sols que ce soit sur les voies d'accès, les décharges ou les zones de stockage des équipements ?			
F.	**Bruit et pollution de l'air par des substances dangereuses.**			
1	Le sous-projet augmentera t'il les niveaux d'émissions nocives dans l'air ?			
2	Le sous-projet utilisera t'il des combustions thermiques (ex : incinération) pour éliminer les Déchets? Si la réponse est oui, ce sous projet ne peut être financé			
3	Le sous-projet augmentera t'il d'une manière significative les niveaux de poussière ?			
4	Le sous-projet augmentera t'il les niveaux de bruits ambiants.			
5	Le sous-projet comprendra t'il le stockage, la manutention ou le transport de matières Dangereuses?			
G.	**Faune et flore.**			
1	Le sous-projet conduira t'il à la destruction ou à l'endommagement d'écosystèmes terrestres ou aquatiques directement ou à cause du développement induit ?			
2	Le sous-projet conduira t'il au défrichement d'espèces envahissantes ?			
3	Le sous-projet conduira t'il à des perturbations significatives de la vie sauvage ?			
4	Le sous-projet conduira t'il à une augmentation substantielle de la contamination due à l'agriculture (ex : animaux broutant, urine et fèces, etc.) ?			
5	Le sous-projet conduira t'il à la perturbation/destruction des animaux sauvages à cause de la perturbation de leur habitat et des problèmes liés au bruit ?			
H.	**Destruction/Perturbation du Terrain et de la Végétation.**			
1	Le sous-projet provoquera-t-il une utilisation non planifiée des infrastructures développées ?			
2	Le sous-projet conduira t'il à une destruction à long terme ou semi permanente des sols dans les zones défrichées qui ne s'adaptent pas à l'agriculture ?			
3	Le sous-projet conduira t'il à l'érosion des terrains en contrebas de l'assiette de la route ou des nouveaux points d'accès des piétons, en recevant des écoulements concentrés amenés par des conduits ouvertes ou fermées ?			
4	Le sous-projet conduira t'il à des risques sanitaires et à des interférences pour les plantes qui poussent le long des routes et des points d'accès piétons à cause de la poussière déplacée ?			
I.	**Santé et sécurité sur le lieu de travail.**			
1	Y a-t-il des mesures sanitaires et de sécurité en place ?			
2	Y a-t-il des mesures appropriées pour réduire l'exposition des travailleurs aux émissions dans			
	TOTAL			

DETERMINATION DE LA CATEGORIE:

A partir des informations de tamisage contenues dans cette check-list, ce sous-projet est déterminé comme appartenant à la :

Catégorie B : _____ Catégorie C : _____

Justification (si nécessaire) :

Outil de Tamisage Rempli et Examiné par :

Signé par :

Nom : _____

Titre et Date : _____

ANNEXE 2

CHECK-LIST DES INDICATEURS DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL POUR LES SOUS-PROJETS TYPIQUES.

Connexions Urbaines :

1. Construction, entretien et/ou pavage de petits points d'accès piétons (ex : sentiers, pistes piétonnes, chemins, marches, petits ponts, nivellement, ponceaux, canaux, etc.).
2. Construction et/ou entretien de routes d'accès pour les véhicules.
3. Installation de pavage de trottoir style auto bloquant.
4. Construction, entretien et/ou réparations critiques importantes des sentiers piétons et pistes cyclables (en dehors du pavage).
5. Entretien de routine ou périodique de sentiers existants ou de sentiers d'accès.
6. Entretien de routine ou périodique des bretelles et des routes d'accès.

Impact environnemental	Indicateur du suivi	Fréquence du suivi	Partie responsable du Suivi
Pollution de l'air.	Bruits. Odeurs. Poussière. Fumée.	En projet.	Ingénieur Consultant.
Pollution de l'eau.	Ruissellement de sédiments.	Annuellement.	ADDS.
Pollution des sols.	Huile/Pétrole. Eaux Usées. Déchets Solides.	En projet.	Ingénieur Consultant.
Impacts sociaux économique	- Activités créées autour du projet - Homme jours	Annuellement	ADDS à travers une enquête de référence)/

Infrastructures Communautaires :

1. Construction, entretien et/ou réparation de petits équipements et d'infrastructures communautaires ou publiques (ex : plateformes et abris pour les marchés, abris pour les équipements communautaires, petits parcs et jardins publiques, aires de jeux, mise en place de mobilier urbain).
2. Construction et/ou entretien de bâtiments communautaires à usages multiples.
3. Construction et/ou entretien d'infrastructures de gestion des trottoirs (ex : écoulement des eaux de pluie, etc.).

4. Construction et/ou entretien des fontaines et des puits.
5. Construction et/ou entretien des façades de bâtiments.
6. Dalle en béton dans les marchés.
7. Rénovation des infrastructures communautaires.

Impact environnemental	Indicateur du suivi	Fréquence du suivi	Partie responsable du Suivi
Pollution de l'air.	Bruits. Odeurs. Poussière. Fumée.	En projet et annuellement.	Ingénieur Consultant.
Pollution de l'eau.	Ruissellement de sédiments.	Annuellement.	ADDS.
Pollution des sols.	Déchets Solides Système d'égouts.	En projet et annuellement.	Ingénieur consultant, ADDS.
Impacts sociaux économique	- Activités créées autour du projet - Homme jours	Annuellement	ADDS à travers une enquête de référence

Stabilisation des Oueds/Berges :

1. Construction ou rénovation des murs de soutien dans les petites oueds ou voies de navigation, des digues anti-inondation, anti-érosion et/ou pour l'irrigation.

Impact environnemental	Indicateur du suivi	Fréquence du suivi	Partie responsable du suivi
Pollution de l'air.	Bruits. Odeurs. Poussière. Fumée.	Annuellement.	ADDS.
Pollution de l'eau.	Ruissellement de sédiments.	Annuellement.	ADDS.
Pollution des sols.	Déchets.	Annuellement.	ADDS.
Impacts sociaux économique	- Activités créées autour du projet - Homme jours	Annuellement	ADDS à travers une enquête de référence

Sous-Projet de Production de Blocs :

1. Production de blocs en pierre ou en plastique (utilisés pour la construction employant une Main d'œuvre importante).

Impact environnemental	Indicateur du suivi	Fréquence du suivi	Partie responsable du suivi
Pollution de l'air.	Bruits. Odeurs. Poussière. Fumée.	En projet.	Ingénieur consultant.
Pollution de l'eau.	Ruissellement de sédiments.	Annuellement.	ADDS.
Pollution des sols.	Déchets.	En projet.	Ingénieur consultant.
Impacts sociaux économique	- Activités créées autour du projet - Homme jours	Annuellement	ADDS à travers une enquête de référence

Collecte de Déchets Solides :

1. Collecte et recyclage des déchets plastiques.
2. Collecte et traitement des déchets solides.

Impact environnemental	Indicateur du suivi	Fréquence du suivi	Partie responsable du Suivi
Pollution de l'air.	Bruits. Odeurs. Poussière. Fumée. Produits toxiques dérivés de la combustion.	En projet.	ADDS.
Pollution de l'eau.	Déchets solides. Egouts. Ruissellements de surface. Contrôle des sédiments.	Annuellement.	ADDS.
Pollution des sols.	Déchets. Déchets Solides. Système d'égouts.	En projet et annuellement.	Ingénieur consultant, ADDS.
Impacts sociaux économique	Activités créées autour du projet Homme jours	Annuellement	ADDS à travers une enquête de référence

ANNEXE 3

CHECK-LIST EXEMPLES D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX NEGATIFS QUI PEUVENT ETRE ASSOCIES AUX SOUS-PROJETS[2].

Connexions Urbaines.	***Impacts sociaux et environnementaux négatifs potentiels pendant la construction du projet.***	***Bonnes pratiques de management et mesures d'atténuation.***	***Impacts sociaux et environnementaux négatifs potentiels pendant l'exploitation du projet.***
Construction, entretien et/ou pavage de points d'accès pour les piétons (Par ex. sentiers, voies piétonnes, marches, petits ponts, aplanissement, ponceaux, passerelles, canaux, etc.). Construction et/ou entretien de routes d'accès pour les véhicules. Installation de pavage autobloquant pour les trottoirs. Construction, entretien et/ou réparations critiques des sentiers piétons ou des pistes cyclables (sauf pavage). Entretien de routine ou périodique de sentiers existants ou de sentiers d'accès. Entretien de routine ou périodique des bretelles.	Mauvaise gestion des déchets de construction et de démolition/rénovation. Perturbation de la biodiversité (changements de la faune ; flore et vie aquatique). Sciage d'arbres ou destruction de zones vertes. Augmentation des émissions de polluants dans l'air. Mauvaises odeurs. Effluents déversés dans les systèmes d'eau publics. Altération de l'alignement actuel des ruisseaux. Obstruction des bouches d'irrigation. Obstruction de l'itinéraire des eaux d'inondation. Altération de la quantité ou de la qualité des eaux de surface. Interférence avec des réseaux de drainage existants. Altération de la direction / qualité des eaux	Suivi de l'eau. Plans d'utilisation de l'eau régionale. Contrôle de l'érosion pendant la construction. Construction pendant la saison sèche. Inclure une technologie de contrôle des odeurs dans la conception. Fournir des poubelles de taille adaptée pour collecter les déchets de construction et organiser le ramassage et le traitement réguliers. Limiter les activités aux zones où la biodiversité n'est pas affectée. Eviter de couper des arbres et de détruire des zones vertes, et en cas de nécessité, organiser et inclure dans le projet un replantage de la végétation. Envisager la recherche de site pour le projet pendant la phase de conception. Collecter les effluents liquides pendant la construction et éviter de rejeter des effluents non	Perturbation de la biodiversité (changements de la faune ; flore et vie aquatique). Augmentation des émissions de polluants dans l'air. Mauvaises odeurs. Changements dans les sols (érosion / fertilité / salinité / pollution). Changements du climat local. Des accidents peuvent se produire et conduire à des incendies ou à des blessures. Perturbation / congestion des transports et de la circulation. Augmentation des dangers liés à la circulation pour les conducteurs et les piétons. Génération d'une quantité excessive de déchets solides et d'ordures. Valeur esthétique réduite / pollution visuelle. Risque d'impact sur les activités de loisirs.

[2] Le tableau fournit un résumé de certains impacts environnementaux négatifs qui pourraient être associés aux différentes composantes des sous-projets même s'il ne s'agit pas de fournir une liste exhaustive de tous les types de sous-projets, leurs impacts et leurs mesures d'atténuation.

	souterraines. Changements dans les sols (érosion / fertilité / salinité / pollution). Emissions de gaz. Pollution par la poussière. Des accidents peuvent se produire et conduire à des incendies ou à des blessures. Transport et circulation. Augmentation des dangers liés à la circulation pour les piétons. Valeur esthétique réduite / pollution visuelle. Augmentation des niveaux de décibels / pollution sonore.	traités dans les systèmes d'eau publics. Conception réfléchie et sélection appropriée de systèmes d'irrigation. Utiliser des vêtements de protection et des masques pour les travailleurs le cas échéant. Fournir des poubelles de taille adaptée pour collecter les déchets de construction et organiser le ramassage et le traitement réguliers.	

Infrastructures communautaires.	***Impacts sociaux et environnementaux négatifs potentiels pendant la construction du projet.***	***Bonnes pratiques de management et mesures d'atténuation.***	***Impacts sociaux et environnementaux négatifs potentiels pendant l'exploitation du projet.***
Construction, entretien et/ou pavage de points d'accès pour les piétons (par ex. sentiers, voies piétonnes, marches, petits ponts, aplanissement, ponceaux, passerelles, canaux, etc.). Construction et/ou entretien de bâtiments communautaires à usages multiples. Construction et/ou entretien d'infrastructures de gestion des trottoirs (ex : écoulement des eaux de pluie). Construction et/ou entretien des fontaines et des puits. Construction et/ou entretien des façades de bâtiments.	Mauvaise gestion des déchets de construction et de démolition/rénovation. Perturbation de la biodiversité (changements de la faune ; flore et vie aquatique). Sciage d'arbres ou destruction de zones vertes. Augmentation des émissions de polluants dans l'air. Mauvaises odeurs. Effluents déversés dans les systèmes d'eau publics. Altération de l'alignement actuel des ruisseaux. Obstruction des bouches d'irrigation.	Suivi de l'eau. Plans d'utilisation de l'eau régionale. Drainage correct près des puits et des stations de pompage. Contrôle de l'érosion pendant la construction. Construction pendant la saison sèche. Inclure une technologie de contrôle des odeurs dans la conception. Fournir des poubelles de taille adaptée pour collecter les déchets de construction et organiser le ramassage et le traitement réguliers. Limiter les activités aux zones où la biodiversité	Perturbation de la biodiversité (changements de la faune ; flore et vie aquatique). Augmentation des émissions de polluants dans l'air. Mauvaises odeurs. Changements dans les sols (érosion / fertilité / salinité / pollution). Des accidents peuvent se produire et conduire à des incendies ou à des blessures. Génération d'une quantité excessive de déchets solides et d'ordures. Valeur esthétique réduite / pollution visuelle.

Dalle en béton dans les marchés. Rénovation des infrastructures communautaires.	Obstruction de l'itinéraire des eaux d'inondation. Altération de la quantité ou de la qualité des eaux de surface. Interférence avec des réseaux de drainage existants. Altération de la direction / qualité des eaux souterraines. Changements dans les sols (érosion / fertilité / salinité / pollution). Emissions de gaz. Pollution par la poussière. Changements du climat local. Des accidents peuvent se produire et conduire à des incendies ou à des blessures. Transport et circulation. Augmentation des dangers liés à la circulation pour les piétons. Valeur esthétique réduite / pollution visuelle. Augmentation des niveaux de décibels /pollution sonore. Des accidents peuvent se produire et conduire à des incendies ou à des blessures.	n'est pas affectée. Eviter de couper des arbres et de détruire des zones vertes, et en cas de nécessité, organiser et inclure dans le projet un replantage de la végétation. Envisager la recherche de site pour le projet pendant la phase de conception. Collecter les effluents liquides pendant la construction et éviter de rejeter des effluents non traités dans les systèmes d'eau publics. Conception réfléchie et sélection appropriée de systèmes d'irrigation. Utiliser des vêtements de protection et des masques pour les travailleurs le cas échéant. Former les travailleurs sur la séparation des déchets sanitaires et sur les mesures de sécurité au travail. Fournir des poubelles de taille adaptée pour collecter les déchets de construction et organiser le ramassage et le traitement réguliers.	Risque d'impact sur les activités de loisirs.

Stabilisation des oueds / berges.	***Impacts sociaux et environnementaux négatifs potentiels pendant la construction du projet.***	***Bonnes pratiques de management et mesures d'atténuation.***	***Impacts sociaux et environnementaux négatifs potentiels pendant l'exploitation du projet.***
Construction ou rénovation des murs de soutien dans les petites oueds ou voies de navigation, des digues anti-inondation, anti-érosion et/ou pour l'irrigation.	Mauvaise gestion des déchets de construction et de démolition/rénovation. Perturbation de la biodiversité (changements de la faune ; flore et vie aquatique). Sciage d'arbres ou destruction de zones vertes. Augmentation des émissions de polluants dans l'air. Mauvaises odeurs. Effluents déversés dans les systèmes d'eau publics. Altération de l'alignement actuel des ruisseaux. Obstruction des bouches d'irrigation. Obstruction de l'itinéraire des eaux d'inondation. Altération de la quantité ou de la qualité des eaux de surface. Interférence avec des réseaux de drainage existants. Altération de la direction / qualité des eaux souterraines. Des accidents peuvent se produire et conduire à des incendies ou à des blessures. Changements dans les sols (érosion / fertilité / salinité / pollution). Emissions de gaz. Pollution par la poussière. Changements du climat	Suivi de l'eau. Plans d'utilisation de l'eau régionale. Drainage correct près des puits et des stations de pompage. Contrôle de l'érosion pendant la construction. Construction pendant la saison sèche. Inclure une technologie de contrôle des odeurs dans la conception. Fournir des poubelles de taille adaptée pour collecter les déchets de construction et organiser le ramassage et le traitement réguliers. Limiter les activités aux zones où la biodiversité n'est pas affectée. Eviter de couper des arbres et de détruire des zones vertes, et en cas de nécessité, organiser et inclure dans le projet un replantage de la végétation. Envisager la recherche de site pour le projet pendant la phase de conception. Collecter les effluents liquides pendant la construction et éviter de rejeter des effluents non traités dans les systèmes d'eau publics. Conception réfléchie et sélection appropriée de systèmes d'irrigation. Utiliser des vêtements de protection et des masques pour les travailleurs le cas	Perturbation de la biodiversité (changements de la faune ; flore et vie aquatique). Augmentation des émissions de polluants dans l'air. Mauvaises odeurs. Changements dans les sols (érosion / fertilité / salinité / pollution). Emissions de gaz. Changements du climat local. Des accidents peuvent se produire et conduire à des incendies ou à des blessures. Perturbation / congestion des transports et de la circulation. Augmentation des dangers liés à la circulation pour les conducteurs et les piétons. Valeur esthétique réduite / pollution visuelle. Risque d'impact sur les activités de loisirs.

	local. Transport et circulation. Augmentation des dangers liés à la circulation pour les piétons. Valeur esthétique réduite / pollution visuelle. Augmentation des niveaux de décibels / pollution sonore.	échéant. Former les travailleurs sur la séparation des déchets et sur les mesures de sécurité au travail. Fournir des poubelles de taille adaptée pour collecter les déchets de construction et organiser le ramassage et le traitement réguliers.	

Production de blocs.	***Impacts sociaux et environnementaux négatifs potentiels pendant la construction du projet.***	***Bonnes pratiques de management et mesures d'atténuation.***	***Impacts sociaux et environnementaux négatifs potentiels pendant l'exploitation du projet.***
Production de blocs en pierre ou en plastique (utilisés pour la construction employant une main d'œuvre importante).	Mauvaise gestion des déchets de construction et de démolition / rénovation. Perturbation de la biodiversité (changements de la faune ; flore et vie aquatique). Sciage d'arbres ou destruction de zones vertes. Augmentation des émissions de polluants dans l'air. Mauvaises odeurs. Effluents déversés dans les systèmes d'eau publics. Obstruction des bouches d'irrigation. Obstruction de l'itinéraire des eaux d'inondation. Altération de la quantité ou de la qualité des eaux de surface. Interférence avec des réseaux de drainage existants. Altération de la direction / qualité des eaux souterraines. Changements dans les sols	Suivi de l'eau. Plans d'utilisation de l'eau régionale. Drainage correct près des puits et des stations de pompage. Contrôle de l'érosion pendant la construction. Construction pendant la saison sèche. Fournir des poubelles de taille adaptée pour collecter les déchets de construction et organiser le ramassage et le traitement réguliers. Limiter les activités aux zones où la biodiversité n'est pas affectée. Envisager la recherche de site pour le projet pendant la phase de conception. Collecter les effluents liquides pendant la construction et éviter de rejeter des effluents non traités dans les systèmes d'eau publics. Utiliser des vêtements de protection et des masques pour les travailleurs le cas	Perturbation de la biodiversité (changements de la faune ; flore et vie aquatique). Augmentation des émissions de polluants dans l'air. Mauvaises odeurs. Changements dans les sols (érosion / fertilité / salinité / pollution). Emissions de gaz. Changements du climat local. Des accidents peuvent se produire et conduire à des incendies ou à des blessures. Perturbation / congestion des transports et de la circulation. Augmentation des dangers liés à la circulation pour les conducteurs et les piétons. Génération de quantités excessives de déchets solides et d'ordures. Valeur esthétique réduite / pollution visuelle.

	(érosion / fertilité / salinité / pollution). Emissions de gaz. Pollution par la poussière. Des accidents peuvent se produire et conduire à des incendies ou à des blessures. Valeur esthétique réduite / pollution visuelle. Augmentation des niveaux de décibels /pollution sonore.	échéant. Former les travailleurs sur la séparation des déchets et sur les mesures de sécurité au travail. Fournir des poubelles de taille adaptée pour collecter les déchets de construction et organiser le ramassage et le traitement réguliers.	Risque d'impact sur les activités de loisirs.

ANNEXE 4

EXEMPLAIRE D'UN PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTAL DU PROJET FILET SOCIAL.

Ci-dessous est présenté un tableau qui donne un aperçu d'un Plan de Gestion Environnementale (PGE) simplifié typique qui pourrait se préparer pour un sous-projet dans le cadre du présent projet des filets sociaux. Le contenu des cellules du tableau devra être tiré du tableau pertinent de l'Annexe 3 et devra être ajusté selon le besoin.

Impacts positifs et négatifs potentiels.	***Importance.***	***Mesures d'améliorations et d'atténuations.***	***Résulats attendus.***	***Coûts.***	***Responsables de la mise en œuvre.***	***Fréquence.***	***Moyens de vérifications***
Description des risques, un risque par rangée du tableau, avec les impacts potentiels associés. Une activité peut être associée à plusieurs risques.	Forte, moyenne, ou faible.	Description des mesures d'atténuation à prendre pour atténuer le risque identifié correspondant.	Description de l'atténuation attendue à cause de la mise en œuvre des mesures prescrites.	Estimer en termes concrets (DJF ou $), le coût de l'atténuation n prescrite, ainsi que la source du budget qui va le payer.	Désignation de la personne (préférable) ou de l'organisme (si la personne ne peut être identifiée) qui sera responsable pour la mise en œuvre des mesures d'atténuation identifiées.	Précision de la date ou la fréquence avec laquelle les mesures identifiées doivent être appliquées.	Vérification à travers les livrables (fiches technique de suivi ou rapports)
L'air: - Pollution due à la poussière. - Pollution atmosphérique. - Augmentation des émissions / polluants dans l'air. - Emissions	Moyen.	- Bâche. - Pulvérisation d'eau sur le chantier. - Distribution des masques aux ouvriers.	Qualité de l'air amélioré e et contrôlée.	A déterminer.	ADDS pour l'application et le suivi.	En projet et hebdomadaire.	Fiches technique de chantiers
L'eau: - Pollution des eaux de surface. - Pollution des nappes superficielle.	Faible.	- Couverture des puits peu profond. - Implantation de bassins de rétention pour les eaux de drainage.	La qualité de l'eau est améliorée.	A déterminer.	ADDS pour l'application et le suivi.	En projet et hebdomadaire.	Fiches technique de chantiers

Impacts positifs et négatifs potentiels.	*Importance.*	*Mesures d'améliorations et d'atténuations.*	*Résulats attendus.*	*Coûts.*	*Responsables de la mise en œuvre.*	*Fréquence.*	*Moyens de vérifications*
Pollution des sols : - Déchets. - Déchets solides. - Système d'égouts.	Forte.	- Collecter les effluents liquides pendant la construction et éviter de rejeter des effluents non traités dans les systèmes d'eau publics. - Fournir des poubelles de taille adaptée pour collecter les déchets de construction et organiser le ramassage et le	Qualité de sols améliorée et contrôlée	A déterminer.	ADDS pour l'application et le suivi.	En projet et hebdomadaire.	Fiches technique de chantiers
Biodiversité: - Faune (perturbation des habitats biologiques). - Flore.	faible	- Installation de barrière pour éloigner la faune. - Reboisement des abords de la plateforme ferroviaire. - Mesures de protection et de restauration du couvert végétal des lieux altérés.	- Protection des animaux. - Préservation de certaines espèces.	A déterminer	ADDS pour l'application et le suivi.	En projet et hebdomadaire.	Fiches technique de chantiers
Sécurité : Possibilité d'accident en cours de travaux.	moyen	- Installation des clôtures et des panneaux d'interdiction d'accès. - Information et sensibilisation - Etablissement d'un plan d'urgence pour les travailleurs	- Sécurités dans les chantiers. - Réduction de risques d'accidents	A déterminer	ADDS pour l'application et le suivi.	En projet et hebdomadaire.	Fiches technique de chantiers
Socioéconomique : - Lutte contre le chômage.	Forte	- Assurance d'un niveau acceptable de rémunération. - Sensibilisation et renforcement de capacité. - développement local	- Diminution du chômage et de la pauvreté. - Niveau de vie amélioré	A déterminer	ADDS pour l'application et le suivi.	En projet et hebdomadaire.	Rapport et étude de référence

Annexe 5

Résumé de consultations ESSAF

Points discutés	Preoccupations/ATTENTES des participants	Suggestions et recommendations
1- Présentation du projet **2- Présentation de L ESSAF** **3- Perception réoccupation Attentes et recommandations**	**-Le projet engendrera un avantage réel pour la communauté et pour la région.** **-le projet tombe à point nomme car il s inscrit dans un contexte ou l insécurité alimentaire et la malnutrition est très élevés dans la région.** **-la disponibilité des participants pour accompagner le projet** **-utilisation de comite de fond de développement existant** **-identification des sous-projets en consultations avec CLD** **-information/sensibilisation sur l Essaf du comite de FDC** **-la participation des personnes pauvres autres que les bénéficiaires du projet** **-intervenir dans les localités très éloignés ou le taux de malnutrition est très élevés.** **-impact positif réel observe atar damerjog**	**-Sensibiliser les acteurs locaux sur le projet** **-sensibiliser les acteurs sur le suivi de l Essaf** **-identifier le sous projet dite sensitive a la nutrition et qui participe à la stratégie de sortie du programme.**

NOMS	FONCTION	LIEU/RESIDENCE	Telephone
OMAR AHMED WAIS	President de conseil regional	ALI-SABIEH	27 42 61 46
IDRISS SOUGUEH	Prefet Adjoint	ALI-SABIEH	27 42 60 54
ABDILLAHI ASSOWEH	ELU LOCAL,menbre de FDC	ALI-SABIEH	
AMINA IDRISS	Presidente de CPEC	ALI-SABIEH	77 87 54 80
DR ABDI MOHAMED GUELLEH	Medecin Chef CMH	ALI-SABIEH	27 42 41 09
DR HODAN DJAMA	Medecin	ALI-SABIEH	
FATOUMA ASSOWEH	Societe Civile	ALI-SABIEH	
ALI WAIS	Societe Civile	ALI-SABIEH	
ELMI MED	Sous prefet	ATAR/DAMERJOG	
ENAB HASSAN WABERI	Conseil Regional	ATAR/DAMERJOG	77 76 05 87
SALAH ALI ROBLEH	Conseil Regional	ATAR/DAMERJOG	77 81 31 83
AICHA HOUSSEIN	PRESIDENTE CLD	ATAR/DAMERJOG	77 83 93 84
HOUSSEIN HASSAN AHMED	CHEF DE VILLAGE	ATAR/DAMERJOG	77 87 67 32
MOHAMED GUIRREH	ADJOINT DIRECTEUR DE L ECOLE	ATAR/DAMERJOG	77 86 96 40
MADINA SOUGUEH	PRESIDENTE DES RESEAUX ASSOCIATIONS	ATAR/DAMERJOG	77 77 38 14
IDRISS FARAH	OKAL GENERAL	ATAR/DAMERJOG	
HABIBA HOUSSEIN	SOCIETE CIVILE	ATAR/DAMERJOG	
ABDOUMALIK	PREFET DE TADJOURAH	TADJOURAH	
HASSAN HOUSSEIN	PRESIDENT DE CONSEIL REGIONAL	TADJOURAH	77 82 51 31
MOHAMED ABOUBAKER	SOUS PREFET ADAILLOU	ADAILLOU	77 85 40 98
KAMIL ALI MAHAMADE	CHEF DE VILLAGE	ADAILLOU	77 82 41 11

HASSAN MOHAMED EWAD	OKAL	ADAILLOU	21 51 06 13
AHMED KABIR	ONG	ADAILLOU	77 85 48 03
MOUKTAR HOUMED	SOCIETE CIVILE	ADAILLOU	
ALI ISMAIL	ANIMATEUR CDC	ADAILLOU	